

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION GALILEE

Rapporteur : Madame Michèle DUCLOY, Vice-Présidente en charge des questions économiques

Galilée conventionne avec la Région Hauts de France, le SyMPaC et la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers afin de réaliser un accompagnement ante-crédation des porteurs de projets de l'ESS et un suivi des activités nouvelles dans le cadre du dispositif Starter ESS.

L'accueil, l'accompagnement et le suivi des porteurs de projets de l'ESS sont ainsi assurés sur les territoires de trois intercommunalités.

Le rapport d'activité 2020 mentionne 12 projets accompagnés.

Le programme d'activités 2021 se définit dans la continuité de celui de 2020 et vise à accompagner une douzaine de projets, suivre 5 activités nouvelles et refondre la communication de l'association.

L'un des objectifs est notamment d'articuler cet accompagnement aux politiques locales en cours et **notamment avec le dispositif LEADER piloté par le SyMPaC :**

- le dispositif LEADER devra être proposé aux porteurs de projets quand cela sera opportun ;
- l'association s'engagera, par ailleurs, à communiquer au fil de l'eau et bien en amont la nature des projets accompagnés.

Le plan de financement 2021 concernant l'axe « Accueil, accompagnement et suivi des porteurs de projets » est le suivant :

CHARGES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Starter ante-crédation	20 000 €	Région Hauts de France	14 000 €
Stater post-crédation	8 000 €	SyMPaC	6 000 €
		GCT&M	8 000 €
TOTAL	28 000 €		28 000 €

C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL :

- de valider la demande de subvention d'un montant de 6 000 € ;
- d'autoriser le Président à signer toutes les conventions et pièces nécessaires.

Acte certifié exécutoire compte tenu :

- son envoi en Sous-Préfecture le : 14 juin 2021
- son envoi à l'affichage au siège du SyMPaC et ceux des EPCI le : 14 juin 2021
- sa réception en Sous-Préfecture le : 15 juin 2021

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par : Ludovic
LOQUET
Date de signature : 18/06/2021
Qualité : Président du SYMPAC

Ludovic LOQUET

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,

Ludovic LOQUET



COMITE SYNDICAL DU 1^{er} JUIN 2021

Le premier juin de l'an deux mille vingt et un, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le vingt mai deux mille vingt et un, s'est réuni à CALAIS au Musée des Beaux-Arts, sous la Présidence de Monsieur Ludovic LOQUET, Président du SyMPaC et sous la Présidence de Madame Nicole CHEVALIER pour le vote du compte administratif.

Etaient présents :

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Pierre CARON, Julien CORDENOS, Pascal DUBUS, Medhy EL HAIMEUR, Laurent LENOIR, Olivier MATRAT, Philippe MIGNONET, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Yves ENGRAND, Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ, Guy VERMERSCH (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gabriel BERLY, Eric BUY, Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, Isabelle MUYS (pouvoir Mr EL HAIMEUR), MM. Guy ALLEMAND (pouvoir Mr DUBUS), Pierre-Henri DUMONT, Gérard GREMAT (pouvoir Mr MIGNONET), Michel HAMY, Pascal PESTRE (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Eric BIAT, Charles COUSIN, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE (pouvoir Mme CHEVALIER), Patrick WAY (pouvoir Mr LEVREAY) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Secrétaire de séance : Guy BEGUE